



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

**Délibération n°2022-64**

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE  
DE FORCALQUIER

**Thème : BUDGET ET FINANCES 2**

20 DEC. 2022

**Objet : Admission en non-valeur de créances**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'an deux mille vingt-deux le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 07 décembre 2022 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 29    Membres présents : 21    Pouvoirs : 7    Suffrages exprimés : 28**

### **Étaient présents :**

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Caroline MASPER, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Michel CHAPUIS, conseiller municipal ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Virginie FAYET, conseillère municipale ; Odile CHENEVEZ, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale.

### **Étaient représentés :**

M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à Mme Karima COEURET  
M. Fabien JOURDAN, conseiller municipal donne procuration à M. Michel DALMASSO  
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT  
M. Jérémie DENIER, conseiller municipal donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN  
M. Rémi DUTHOIT, conseiller municipal donne procuration à Mme Odile CHENEVEZ  
M. Vincent BAGGIONI, conseiller municipal donne procuration à Mme Danièle KLINGLER  
Mme Dominique ROUANET, conseillère municipale donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

### **Absents excusés :**

Rémy ROTA, Fabien JOURDAN, Morane SOULIE, Jérémie DENIER, Rémi DUTHOIT, Vincent BAGGIONI, Dominique ROUANET, Charles DANNAUD.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Élodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

VU le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que la décision d'admission en non-valeur relève de la compétence du conseil municipal,

**CONSIDERANT** que ces créances correspondent à des titres de recettes exécutoires émis à bon droit par la commune de Forcalquier, mais pour lesquels les démarches de recouvrement entreprises par le comptable public sont restées vaines du fait de l'insolvabilité ou de la disparition du débiteur,

**CONSIDERANT** que l'état des produits irrécouvrables dressé par le Trésorier s'élève à un montant de **452 114,34 €** et se répartit comme suit :

DEBITEURS	OBJET CREANCE	MONTANT
D'AURIA MICHEL	Titre n°87 de 2011 – frais irrépétibles	500,00 €
D'AURIA MICHEL	Titre n°284 de 2010 – travaux d'office	125 745,01 €
D'AURIA MICHEL	Titre n°536 de 2012 – travaux d'office	118 758,95 €
SCI PASSERE	Titre n°537 de 2012 – travaux d'office	100 353,52 €
SCI PASSERE	Titre n°88 de 2011 – frais irrépétibles	500,00 €
SCI PASSERE	Titre n°283 de 2010 – travaux d'office	106 256,86 €
<b>TOTAL</b>		<b>452 114,34 €</b>

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :**

- D'admettre en non-valeur les créances communales,
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2022 sur la ligne 6541,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME,



Le Maire,  
David GEHANT

Acte publié le : 20 décembre 2022.

## EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs  
arrêtée à la date du 13/10/2022  
004010 SGC FORCALQUIER  
20000 - COMMUNE DE FORCALQUIER -

Exercice 2022

**Numéro de la liste 5673060131**

6 pièces présentes pour un total de 452114,34

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence N° c Imputation	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
Inconnue	2011	T-87 x 1	7788-020- D AURIA Michel	300	500,00 €	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2010	T-284 1	7788-822- D AURIA Michel	300	125 745,01 €	Combinaison infructueuse d actes	
Inconnue	2012	T-536 1	7788-822- D AURIA MICHEL Nc	300	118 758,95 €	Combinaison infructueuse d actes	
Sociétés	2012	T-537 1	7788-822- SCI PASSERE	300	100 353,52 €	Combinaison infructueuse d actes	
Sociétés	2011	T-88 1	7788-020- SCI PASSERE	300	500,00 €	Combinaison infructueuse d actes	
Sociétés	2010	T-283 1	7788-822- SCI PASSERE	300	106 256,86 €	Combinaison infructueuse d actes	
TOTAL					452 114,34 €		

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE  
DE FORCALQUIER

2 0 DEC. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

